



**Ecole Arc-en-Ciel
2606 Corgémont**



Année scolaire 2023 - 2024

Table des matières

Mot de de la direction.....	3
Liste du corps enseignant.....	4
Commission scolaire.....	5
Vacances.....	6
Transport.....	6
Santé.....	7
Vivre ensemble.....	7
Règles d'or.....	7
Règles de vie.....	8
Ordonnance sur les règles de vie.....	11
● Médiation.....	12
● Horaire bibliothèque.....	14
● Numéros utiles.....	16

Liste du corps enseignant

Bassin Mathieu <i>mathieu.bassin@epcorgemont.ch</i>	7-8H
Cuenin Gil <i>direction@epcorgemont.ch</i>	Directeur
Domon Stéphanie <i>stephanie.domon@epcorgemont.ch</i>	3-4H / Vice-directrice
Dougoud Manon <i>manon.dougoud@epcorgemont.ch</i>	Bibliothèque / cours à option /
Flury Maude <i>maude.flury@epcorgemont.ch</i>	1-2H / Médiatrice
Girod Silvia <i>silvia.girod@epcorgemont.ch</i>	3-4H
Grandgirard Christine <i>christine.grandgirard@epcorgemont.ch</i>	1-2H
Grandgirard Joël <i>joel.grandgirard@epcorgemont.ch</i>	7-8H / SMI
Gyger Valentine <i>valentine.gyger@epcorgemont.ch</i>	1-2H
Lecomte Sophie <i>secretariat@epcorgemont.ch</i>	Secrétariat
Maillat Martin <i>martin.maillat@epcorgemont.ch</i>	5-6H
Quignard Laura <i>laura.quignard@epcorgemont.ch</i>	3-4H / Itinérante cycle 1
Rauber Jessica <i>jessica.rauber@epcorgemont.ch</i>	1-2H / Directrice EJC
Schaffner Nicole <i>nicole.schaffner@epcorgemont.ch</i>	ACT
Thurre Alexandra <i>alexandra.thurre@epcorgemont.ch</i>	5-6H
Wehrli Camille <i>Camille.wehrli@epcorgemont.ch</i>	Itinérante cycle 2

Commission scolaire

Présidente

Mme Valérie Bovy

Rte du Chaumin 3d

2606 Corgémont

079 486 91 81

valerie.bovy@epcorgemont.ch

Secrétariat

Mme Andrea Klopfenstein

Chemin des Longines 9

2606 Corgémont

078 862 16 23

andrea.klopfenstein@epcorgemont.ch

Mme Natacha Aellen

natacha.aellen@epcorgemont.ch

Mme Lucie Dehaene

lucie.dehaene@epcorgemont.ch

M. Bastien Bösiger

bastien.boesiger@epcorgemont.ch

M. Erwin Dornbierer

erwin.dornbierer@epcorgemont.ch

M. Pierre Gilgen

pierre.gilgen@epcorgemont.ch



Vacances

2023-2024

Vacances et congés de l'année scolaire

Période de vacances	Premier jour des vacances	Dernier jour des vacances	Durée
Vacances d'automne	Samedi 7 octobre 2023	Dimanche 22 octobre 2023	2 semaines
Vacances d'hiver	Mercredi 20 décembre 2023 (dès midi)	Dimanche 7 janvier 2024	2 semaines
Vacances de février	Samedi 10 février 2024	Dimanche 18 février 2024	1 semaine
Vacances de printemps	Vendredi 29 mars 2024	Dimanche 14 avril 2024	2 semaines
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024	Dimanche 18 août 2024	6 semaines
Jeûne fédéral	Lundi 18 septembre 2023		
1er mai	Mercredi 1er mai 2024		
Ascension (pont de l')	Jeudi 9 mai et vendredi 10 mai 2024		
Pentecôte	Lundi 20 mai 2024		

**JE PEUX PAS
J'AI
VACANCES**

Transport d'élèves

Lors d'activités extérieures, les élèves sont transportés prioritairement par les bus scolaires. En cas d'impossibilité, les parents sont autorisés à transporter les élèves sous leur propre responsabilité.

Santé

- ◇ Nous encourageons une alimentation saine et équilibrée.
- ◇ Une visite médicale est effectuée en 2H et en 6H.
- ◇ Visite dentaire obligatoire chaque année scolaire dès la 1H (un document vous sera donné en temps voulu)
- ◇ Visite de l'hygiéniste dentaire en 1-2H, 4H, 6H et 8H.
- ◇ Poux: En cas d'apparition de poux, veuillez vous rendre sur le site de www.gef.ch pour tous renseignements supplémentaires quant à la marche à suivre.
- ◇ *Varicelle: Dès l'apparition des premiers boutons, merci de garder votre enfant à la maison jusqu'au moment où tous les boutons sont secs.*
- ◇ *Cours d'éducation sexuelle pour les 3H sur demande, 5H, 6H et 8H.*

Vivre ensemble

L'école est un lieu de travail où je viens apprendre.

J'ai le droit d'apprendre dans le calme et me sentir en sécurité.

J'ai l'interdiction de me moquer, d'insulter ou de frapper une autre personne de l'école.

L'enseignant a le droit d'enseigner dans le calme.

Je suis tenu d'utiliser correctement le matériel mis à disposition par l'école.

Règles de vie

J'AI LE DROIT D'ÊTRE RESPECTÉ,E, DE ME RESPECTER ET DE ME SENTIR BIEN DANS MON ÉCOLE.

- * Lorsque je vois un adulte (enseignant, concierges,...) je le salue.
- * Je me respecte. J'ai le droit de dire ce qui me dérange et donner mon opinion tout en respectant les autres.
- * Je parle poliment et m'abstiens de toutes remarques malhonnêtes ou moqueries à l'égard de quelqu'un.
- * Si un conflit apparaît, je le règle en parlant, sans violence. Si nécessaire, je fais appel à un enseignant ou à la médiation.

ARRIVÉE ET ENTRÉE

- * Lorsque j'arrive à l'école, je parque directement mon vélo dans l'espace prévu à cet effet.
- * J'entre dans l'école à la première sonnerie et pas avant, sauf autorisation spéciale.
- * Si mes chaussures sont sales, je les nettoie et si nécessaire je les laisse à l'entrée.
- * Je mets mes pantoufles avant d'entrer en classe.
- * Tout appareil électronique doit être éteint durant la journée d'école.
 - ⇒ En cas d'infraction à cette règle, l'appareil sera confisqué durant 4 semaines.
 - ⇒ En cas de vol, la responsabilité revient au propriétaire de l'objet.
- * Je ne « mâchouille » pas durant le temps d'école.

DÉPLACEMENTS À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

- * Je me déplace en marchant.
- * Les déplacements dans les corridors doivent être discrets afin de respecter les autres classes.

RÉCRÉATIONS

PETITES PAUSES

- * Je reste en classe et je m'occupe calmement.
- * Je peux sortir de la classe uniquement avec l'accord de mon enseignant.

GRANDES PAUSES

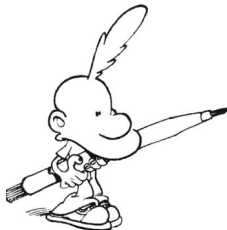
- * L'enseignant chargé de la surveillance décide si la pause se déroule à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment en fonction de la météo.
- * En cas de terrain mouillé, je ne marche pas sur la pelouse.
- * En cas de pluie, je reste exceptionnellement dans ma classe, sous la surveillance de l'enseignant que j'avais à la leçon précédente. Je fais mon possible pour boire et manger mes dix heures proprement.
- * Je mange mes dix heures au moment de la grande pause.
- * Je dépose mes déchets dans une poubelle.
- * Il m'est strictement interdit de quitter le périmètre de l'école sans l'autorisation de l'enseignant.
- * Je respecte les aires de jeux définies dans le périmètre.
- * Un coin « boule de neige » est mis à ma disposition dès que les conditions le permettent. Je suis tenu de respecter les règles spécifiques de cette aire de jeu (c.f. « Ordonnance sur les règles de vie », p. 11.

HABILLEMENT

- * Une tenue correcte est exigée à l'intérieur de l'établissement et chacun devra se conformer aux remarques de l'enseignant.

HALLE DE GYMNASTIQUE

- * J'attends l'arrivée de l'enseignant avant d'entrer dans le bâtiment.
- * Il m'est interdit de rentrer dans les salles de gym sans la présence de mon enseignant.
- * Je veille à emporter toutes mes affaires, ainsi qu'à éteindre les lumières lorsque je quitte le bâtiment.



DÉBUT ET FIN DES LEÇONS

- * Lorsque la deuxième sonnerie retenti, je suis assis à ma place avec mon matériel, prêt(e) à travailler.
- * La leçon est terminée lorsque l'enseignant le dit et même s'il a déjà sonné.
- * A la fin de la journée, je prépare mes affaires, je range ma place et je pose ma chaise sur mon pupitre.
- * Je ne laisse rien traîner dans le corridor.
- * Je quitte l'école le plus rapidement possible.

PENDANT LES LEÇONS

- * Je suis les indications de l'enseignant.
- * Je respecte les règles de vie de ma classe.

MATÉRIEL

- * Je suis responsable du matériel distribué par l'enseignant.
 - ⇒ Si je perds une feuille de cours, la photocopie me sera facturée 50CTS.
 - ⇒ Si je détériore le matériel, il sera remplacé à mes frais.
- * Je remets à leur place les documents et le matériel utilisé pour mon travail et jette les déchets à la poubelle.
- * Je suis tenu d'avoir ma brosse à dents à chaque brossage. En cas d'oubli, je devrai payer 2 CHF pour l'achat d'une brosse à dents scolaire.

RETARDS ET ABSENCES

- * Si j'arrive en retard, je vais m'expliquer auprès de l'enseignant.
- * Si je suis malade, mon absence doit être annoncée auprès de l'école par mes parents.
- * Je fais justifier mes absences par mes parents dans la semaine qui suit.
- * Mes parents annoncent à l'avance mes absences prévisibles auprès de l'enseignant concerné.

- * Je suis tenu d'amener un certificat médical si mon absence a duré plus de trois jours.
- * Dès 50 heures d'absence, mes parents seront contactés par la Direction d'école.
- * En cas d'absence non excusée, la direction est tenue d'en informer la Commission scolaire qui a la compétence d'annoncer le cas au juge cantonal. Une peine pécuniaire pourrait être appliquée par le juge.
- * Les demi-jours (5), doivent être annoncés au moins un jour à l'avance.

Si je transgresse les règles de l'école, le corps enseignant mettra en place le protocole. Les parents seront avertis.

Ordonnance sur les règles de vie

COIN BOULES DE NEIGE

- * Ce coin est facultatif. Il n'y a pas d'obligation d'y aller.
- * Il est interdit d'obliger quelqu'un à y aller.
- * Il est autorisé de lancer des boules de neige uniquement (sans glace ni caillou) et uniquement dans l'espace prévu pour cela (délimité par une corde).
- * Il est interdit de lancer des boules de neige contre les bâtiments et les voitures.

Si un élève ne respecte pas une de ces règles, les sanctions seront les suivantes:

- * A la première violation, un mot sera écrit dans le carnet de devoirs par l'enseignant-e responsable. L'élève sera convoqué le mercredi après-midi pour 2 leçons de retenue de 13h30 à 15h05.
- * A la deuxième violation, une lettre sera envoyée aux parents par la Direction. L'élève sera convoqué le mercredi après-midi pour 2 leçons de retenue de 13h30 à 15h05.
- * A la troisième violation, une séance sera organisée entre les parents, la Commission scolaire et la direction. L'élève sera privé de course d'école ou de camp.
- * A la quatrième violation, l'élève sera exclu de l'école pour une durée déterminée.

Médiation

L'école est un lieu de rencontres et d'apprentissages multiples. Tout au long de sa scolarité, l'élève va devoir gérer son travail d'élève (respect des règles, apprentissages scolaires,...) ainsi que ses interactions avec ses pairs et les enseignants. Cela n'est pas une mince affaire! Afin de le guider sur ce chemin qui peut être plus ou moins accidenté, l'école propose, en cas de besoin, le soutien de deux professionnels:

Médiatrice scolaire: Maude Flury

Travailleur social en milieu scolaire: Mme Nadia Pellegrini
(npellegrini@sasc.ch)

La médiation:

S'il le souhaite, votre enfant aura la possibilité de rencontrer Mme Flury dans ce cadre-là le jeudi de 13h30 à 15h05.

Le travail se fera principalement avec les enfants. Mme Flury restera cependant toujours à votre disposition en cas de besoins ou d'interrogations liés à votre enfant.



Qu'est-ce que la médiation scolaire?

La médiation scolaire est à disposition de tous les élèves de l'école s'ils le souhaitent:

- Lors d'un conflit
- Lors d'une demande individuelle,
- C'est un espace réservé aux enfants. La confidentialité est de mise et la confiance entre l'élève et le médiateur est précieuse pour assurer un travail des plus efficaces.
- Les parents de l'enfant, les enseignants ou le directeur sont mis au courant uniquement si la demande vient de l'élève ou si le médiateur juge important de le faire (enfant en danger, mise en danger d'autrui, besoin d'aides externes,...). Dans tous les cas, l'élève est au courant et d'accord avec la démarche du médiateur.

La gestion des conflits entre élèves:

Le corps enseignant est sensible à cette problématique. Nous souhaitons que nos élèves soient actifs dans ce processus.

C'est pourquoi, un travail est fait dans les classes de 1H à 6H avec la méthode canadienne « Vers le Pacifique ». Ce travail permet aux élèves, année après année, de mieux se connaître au niveau des émotions et d'acquérir des pistes pour gérer ses conflits et les résoudre sans l'aide de l'adulte (en tous cas le moins possible).

Dès septembre 2021, un groupe de 5 élèves médiateurs de 6H à 8H, formés et encadrés, sera actif lors des grandes pauses afin d'aider les élèves en conflits qui le souhaitent à dénouer sans violence les tensions, à rechercher des solutions constructives et à recréer le lien entre eux. La médiation par les pairs est une médiation par les jeunes, pour les jeunes, avec les jeunes et entre les jeunes. Les enseignants surveillants seront toujours présents dans la cour de l'école et disponible à tous moments en cas de besoins.

Que faire en cas de harcèlement?

Il nous tient à cœur que chaque enfant puisse venir à l'école avec plaisir et s'y sente bien. Si votre enfant adopte des comportements qui vous inquiètent ou s'il se confie sur une situation qui lui pèse, **n'hésitez pas à nous contacter** (Directeur, médiatrice, enseignants).

Si les conflits font partie de la vie, les phénomènes d'intimidation (harcèlement entre enfants) peuvent avoir des conséquences négatives pour les enfants qui en sont la cible mais également pour ceux qui les initient ainsi que pour les témoins.

Ensemble, il nous sera plus facile de prévenir de telles situations, de les détecter et trouver des solutions adaptées lorsqu'elles se présentent.

Horaire bibliothèque

Lundi de 13h00 à 13h30

Jeudi de 13h00 à 13h30



Dessine le chemin des 4 singes afin qu'ils puissent se retrouver sur l'île!



Numéros utiles



Direction	032 489 21 13
Salle des maîtres	032 545 52 91
Concierge—François Grosjean	079 396 97 06
AEMO	032 481 37 79
APEA	031 635 22 50
SPE	031 636 16 86
● Dr. Brechbühler	032 489 11 67
● Orthophonie (Sonceboz)	032 489 32 33
● Psychomotricité: Mme Frossard (Bienne)	032 559 86 65
● Commune	032 488 10 30